



Vers la recherche de nouveaux sites pour la photographie sous marine en faveur de la protection des cœurs de parc national

L'arrêté d'autorisation d'activités professionnelles en cœur de parc national marin, lieu d'exception du patrimoine naturel guadeloupéen interroge les plongeurs. La photographie sous marine lors des plongées en clubs n'est pas autorisée, à des fins de préservation du patrimoine naturel Guadeloupéen.

Le cœur de parc national, un milieu d'exception

Le Parc national de la Guadeloupe est un espace exceptionnel situé dans une zone prioritaire pour la préservation de la biodiversité mondiale. Il est composé en mer de cœurs protégés pour leur haute valeur patrimoniale, et d'aires marines adjacentes. Dans les cœurs, le Parc national de la Guadeloupe, en tant que responsable de la préservation de l'environnement, a pour mission de sauvegarder précieusement le patrimoine au vu de sa richesse.

Le cœur marin du Parc national de la Guadeloupe est malheureusement impacté par des pressions issues de nombreuses activités (le réchauffement climatique, la qualité des eaux rejetées à la mer, ...). Les dégradations sont déjà visibles. Les coraux de notre archipel sont attaqués par des maladies. De ce fait, le Parc national doit agir pour protéger cet environnement. Cette protection est essentielle, car ces récifs contribuent à abriter de nombreuses espèces patrimoniales et d'intérêt commercial (poissons perroquets, langoustes...).

Le Parc national de la Guadeloupe est unique en son genre. Il est le seul Parc national d'outre mer ayant un espace maritime, primé de plusieurs labels de qualité environnementale reconnus à l'échelle internationale. En tant que territoire d'exception, il attire des visiteurs de toutes origines. Pour limiter les dégradations, dont celles des coraux, il est essentiel de répartir les activités et d'éviter les concentrations de plongeurs sur très peu d'espace, comme celui de Pigeon Bouillante. L'archipel Guadeloupéen a la chance de disposer de nombreux sites de plongée qui permettent à tout le monde de pouvoir découvrir les richesses sous marines de nos îles. D'Anse Bertrand à Vieux Fort, en passant par Deshaies, ce sont autant de lieux idylliques qui sont offerts pour s'adonner à cette activité.

La photographie sous marine en question

De nombreux espaces protégés sont fortement préoccupés par la problématique de la photographie sous marine. En témoigne une étude publiée en 2017 par l'AFB (Agence Française pour la biodiversité, désormais OFB) : *les plongeurs professionnels de la photographie rentrent 5 fois plus en contact avec le fond marin que les autres plongeurs*. Par conséquent, on peut estimer que les dégâts sont considérables lorsque cette activité est pratiquée par des non professionnels.

Contact presse : Maitena JEAN
Tél : +590 5 90 41 55 55 Fax : +590 5 90 41 55 56
maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude



En Guadeloupe, l'arrêté d'autorisation d'exercer une activité commerciale d'août 2021 a été rédigé après des échanges avec des professionnels de la plongée, dont ceux des îlets Pigeon. Le but de ce type d'exercice est d'aboutir à concilier les activités touristiques commerciales tenant compte du caractère d'exception de notre milieu marin, ainsi que de sa fragilité.

Dans le cadre de cet arrêté, des formations prises en charge par le Parc national ont été mises en place. Elles ont pour objectif de permettre la montée en compétence des encadrants des entreprises autorisées à exercer en cœur de parc national sur la flore et la faune locale, mais également de mieux comprendre la réglementation associée aux espaces naturels de cœur de parc national.

La réglementation de cet arrêté concerne les activités en club. En revanche, la pratique libre de la photographie sous marine et sans but commercial en PMT (palmes, masques tubas), ou par les plongeurs indépendants, est autorisée. Tout public, passionné ou non par la plongée sous marine, est invité à venir découvrir les fonds marins dans l'ensemble de l'archipel Guadeloupéen. Car les espaces hors cœur de parc national et non réglementés restent ouverts pour toute pratique traditionnelle en club, incluant la photographie sous marine. Ce seront autant de futurs ambassadeurs convaincus de la protection de la biodiversité pour la sauvegarde du patrimoine naturel Guadeloupéen.

Le Parc national de la Guadeloupe devient ainsi un précurseur dans la démarche, qui sera peut être suivie par d'autres espaces protégés à l'avenir.

